

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 18 DECEMBRE 2024**

L'An Deux Mille Vingt-Quatre, le mercredi dix-huit décembre à dix-neuf heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Henri MONTELLANICO.

Étaient présents : Henri MONTELLANICO, Josiane CHABERT, Alexandre BOTELLA, Jacques GOLIASSE, Aurélia DUCHET, Julien FARDEL-BRIOT, Camille LECUNFF-GUILLARD, Jean-Pierre JOURDAIN, Michel JEANNOT, Jean-Marc JOVET, Audrey SAUNIER, Danièle SANTESTEBAN, Olivier SUSINI

Étaient excusés : Patrick FIORINI (pouvoir à Henri MONTELLANICO)

Objet : Ouverture anticipée des crédits en investissement pour l'année 2025

Le Président explique que conformément à l'article L1612-1 du CGCT, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril 2025, en l'absence de vote du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts 2024	Montants autorisés sur l'exercice 2025	Exemple
20	Immobilisations incorporelles	10 000 euros	2500 euros	Achat de logiciels, études pour travaux divers
21	Immobilisations corporelles	201 762.11 euros	50 440,53 euros	Achat de matériel, de véhicules, de mobiliers, de petits travaux...

Après délibération, à l'unanimité, le Comité Syndical :

- **AUTORISE** le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du $\frac{1}{4}$ des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent selon la répartition ci-dessus

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS ONT SIGNE
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS.

Le Président du SIM certifie exécutoire la présente Délibération qui sera transmise au représentant de l'État et au Comptable du Trésor Public.

Fait à Saint Laurent de Mure, le 18 décembre 2024

Le Président


Henri MONTELLANICO

Le secrétaire de séance

Julien FARDEL-BRIOT

